

Sud éducation 34

Solidaires

L'école n'est pas une entreprise ! L'éducation n'est pas une marchandise !

✉ 23, rue Lakanal 34090 Montpellier @ syndicat@sudeducation34.org ☎ 04 67 02 10 32

Rentrée 2021

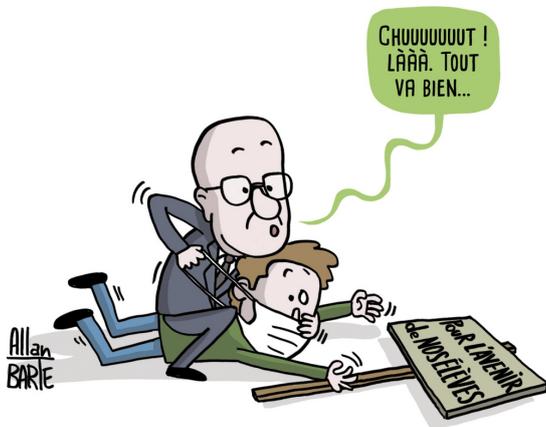
1ER DEGRÉ : LA CASSE DU MÉTIER

La rentrée 2021 s'annonce aussi incertaine que les précédentes vécues dans l'ère Covid. Variant plus contagieux et réservoir d'élèves non vaccinés mais protocole plus allégé ; aucun investissement pour sécuriser les bâtiments scolaires sur le plan sanitaire ; manque de remplaçant-es... Tout est réuni pour démarrer l'année dans le stress et les changements de dernière minute.

Mais pendant qu'on se concentre sur la crise sanitaire, l'institution évolue, et les métiers changent, sous l'impulsion très conservatrice et droitière du ministre.

Petite revue de détail des points de vigilance pour cette année...





CONDITIONS DE TRAVAIL À LA SAUCE HÉRAULTAISE

Mutations / affectations

Depuis 2 ans, grâce à la loi Dussopt, l'administration organise seule, sans transparence ni droit de regard des organisations syndicales, les opérations de mutations. Tout repose sur un logiciel relativement récent et pas toujours fonctionnel, et sur les personnels administratifs essorés (comme nous) par deux années d'une gestion erratique de la crise sanitaire. **En gros : au-delà des barèmes et bonifications cadrés nationalement, l'institution peut placer pratiquement qui elle veut où elle veut, et plus personne ne peut vérifier.** Même les équipes de circonscription ont perdu la main sur l'affectation des TRS, qui est menée sans groupe de travail, sans concertation, sans prise en compte des besoins des un-es et des autres... En juillet, nombre de postes n'étaient encore pas pourvus ou distribués aux TRS.

Temps partiels

L'an dernier, le DASEN a refusé un très grand nombre de demandes à 80 %. Face à l'incompréhension des collègues et le questionnement soutenu des syndicats, il a déclaré en instance que « **l'open bar sur les temps partiels, c'est fini !** » et a admis qu'il y avait des critères de sélection non connus des enseignant-es (+ de 55 ans, enfant de - de 8 ans, situation médico-sociale). **Il a ajouté que ces critères restrictifs s'appliqueraient désormais aux autres quotités de temps partiels (75 % et 50%),** sans apparaître dans la circulaire afin de pouvoir traiter chaque demande individuellement et non pas mécaniquement (à la tête du client, quoi). Voilà comment gérer la pénurie de personnels, au lieu de réclamer des postes au ministère !

Liberté pédagogique

Chaque année ou presque, il se trouve un-e IEN pour tenter d'imposer une méthode ou un dispositif à des collègues. En juillet 2021 ce fut le cas de l'IEN de Montpellier Nord, qui a tenté d'imposer (comme en 2018) la méthode Agir pour l'école aux collègues d'une école de sa circonscription.

Une réaction intersyndicale a permis de protéger la liberté pédagogique des enseignant-es.

Revalorisation

Le Grenelle de l'éducation, qui devait soi-disant acter une revalorisation historique d'un métier déconsidéré, au point d'indice gelé depuis 2010, ne servira finalement qu'à briser les résistances à l'idéologie Blanquérienne : agrémenter l'infime revalorisation d'une partie des personnels de contrepartie autoritaristes pour tous, développer et surtout individualiser les primes liées à des engagements personnels (accompagnement éducatif, devoirs faits, stages de remise à niveau, école ouverte...). **Le but : casser les collectifs, isoler les personnels, contraindre chacun et chacune à obéir aveuglément pour espérer gratter trois sous.**

Prime REP+

Par exemple : la dernière tranche de la prime REP+ comportera une part modulable. Tous les personnels (sauf les AED et AESH) de l'éducation prioritaire percevront 400€ annuels supplémentaires. En plus de cela, la part modulable ira de 200€ à 600€ annuels, en fonction de l'engagement des équipes dans des projets, **mais surtout en fonction de l'enveloppe budgétaire (comme pour les promotions...)** : 25 % des équipes toucheront les 600€ annuels, 50 % des équipes toucheront 400€ annuels, et 25 % des équipes toucheront 200€ annuels. Eh oui, il ne sert à rien de se mettre en compétition entre écoles dès le 1er septembre pour avoir le plus de projets, ou les meilleurs : **c'est l'enveloppe budgétaire et la docilité des équipes envers la hiérarchie qui trancheront !**

Profitons de ce sujet pour considérer l'écart de salaire qui s'accroît entre les collègues exerçant en REP+ (près de 450€ mensuels) et les autres : **il est urgent de revaloriser l'ensemble des salaires, et non pas de distribuer quelques primes qui individualisent et contraignent, toujours assorties d'un monceau de papperasse !**

Et profitons encore de ce sujet pour rappeler **la campagne engagée par SUD éducation auprès des AED et AESH pour l'accès à la prime REP/REP+** : toutes les infos [sur notre site](#).

**ET LA THUNE,
ON EN PARLE ?**

AHHH, MES AMIS PROFESSEURS !
DITES, VOUS VOUS RAPPELEZ DE
MA PROMESSE DE REVALORISATION
DES SALAIRES POUR COMPENSER
LA BAISSSE DE VOTRE RETRAITE ?

J'ÉTAIS D'AILLEURS
UN PEU VEXÉ QUE VOUS
VOUS PERMETTIEZ DE
DOUTER DE MA PAROLE !

ALORS...

AH AH,
VOUS ALLEZ VOIR,
C'EST COCASSE...

JE SUIS SÛR
QUE NOUS
EN RIRONS
ENSEMBLE...





Direction d'école

Le 2 juillet, à l'occasion d'une réunion de travail consacrée aux directions d'école, le ministère de l'Éducation nationale a annoncé la création imminente d'un « emploi fonctionnel » pour les directeurs et directrices ayant la charge d'une école de plus de 13 ou 14 classes. **Ce que les personnels refusent, ce que les parlementaires ne parviennent pas à voter, ce que la mobilisation des écoles a plusieurs fois réussi à repousser, le ministère va tâcher de l'imposer par un décret, court-circuitant ainsi l'assemblée nationale et méprisant allègrement l'avis de la majorité des professeur-es.**

Blanquer veut créer un nouvel échelon hiérarchique, au sein même des écoles, pour mieux contrôler les enseignant-es qui ont à son avis encore trop de liberté et d'autonomie : [les syndicats sont prêts à se mobiliser](#) !

Recrutement de contractuel-les

La crise sanitaire a été une aubaine pour un ministre engagé dans la casse du statut de fonctionnaire. **De plus en plus de contractuel-les sont recruté-es pour des fonctions d'enseignement dans le premier degré** (plus d'une cinquantaine l'an passé dans le département) ; il n'est même plus question de liste complémentaire au concours... Il faut dire qu'un-e employé-e précaire, moins bien payé-e, moins bien protégé-e, qui n'osera pas utiliser ses droits, sur qui on peut faire pression et dont on peut se débarrasser à tout moment, c'est quand même plus simple pour la RH !

Alternant-es

Ajoutons à ce tableau une énième réforme de la formation. Avant, nous étions payé-es après le concours pour nous former au métier d'enseignant-e. Depuis quelques années, on paie notre formation, en tant qu'étudiant-e précaire, jusqu'à obtention du concours. Et désormais, comme une aumône, on peut devenir alternant-e, pour **faire le boulot pendant que l'on se forme**, pour un salaire de misère (700 à 800€)



NOS CAMPAGNES DE RENTRÉE

RASED

Chaque enseignant-e connaît l'importance du RASED pour accompagner les élèves en difficulté. Les orientations politiques et budgétaires depuis près de 10 ans concourent pourtant à détruire le réseau d'aide, et la crise sanitaire depuis mars 2020 a accru l'urgence et l'importance de protéger ce dispositif. Pourtant, dans l'Hérault, on continue de supprimer des postes RASED, en utilisant une grossière manœuvre :

- refuser les départs en formation E ou G ;
- Constaté la vacances des postes à l'issue du mouvement ;
- supprimer les postes restés vacants, ou les reconvertir, ou les geler pour créer un autre dispositif ;

C'est pourquoi SUD éducation 34 lance une campagne à l'échelle des enseignant-es et des écoles, pour organiser une défense massive et visible. Toutes les infos sur cette campagne sont à découvrir [sur notre site](#).

Campagne médicale

Le suicide de Christine Renon a été un révélateur dramatique des conditions de travail des enseignant-es, et particulièrement des directrices et directeurs d'école. L'Education Nationale ne propose nulle part de service de médecine de prévention complet, et le ministère ne respecte pas le droit pourtant inscrit dans la loi d'offrir une visite médicale à chaque agent tous les cinq ans !

Encore une fois, la crise sanitaire que nous venons de traverser a mis le système à rude épreuve, et a surtout mis en lumière ses failles béantes, notamment en terme d'accompagnement médical des agent-es.

SUD éducation 34 lance donc une campagne de mobilisation pour l'accès à la visite médicale quinquennale due par notre employeur. Toutes les infos sur cette campagne sont à découvrir [sur notre site](#).



Une nouvelle grille indiciaire pour les AESH

C'est chaotique, c'est toujours scandaleusement méprisant, mais **la mobilisation des AESH en 2021 a payé** : Blanquer s'est senti contraint de leur accorder quelques miettes après le (ridicule) Grenelle de l'Education qui ne les avait même pas évoqués.

Une grille de revalorisation indiciaire qui s'impose à toutes les académies, applicable dès septembre 2021 a été publiée par décret au mois d'août. Nous veillerons à ce que le Rectorat de Montpellier se plie à la nouvelle réglementation sans entourloupe.

SUD éducation continue de porter la revendication de la reconnaissance d'un temps plein à 24h, parce que les bas salaires sont bien la conséquence de temps partiels imposés !

Pour gagner de nouveaux droits, un statut de la Fonction publique, une réelle augmentation de salaire, une reconnaissance d'un temps plein à 24h d'accompagnement, contre les PIAL et la mutualisation des moyens, SUD éducation se tient aux côtés des personnels AESH pour construire la suite de la mobilisation !

Généralisation des PIAL

Les PIAL constituent désormais la norme en terme d'organisation des services des AESH. Cet été, nombre de collègues ont reçu des avenants à leurs contrats, parfois entachés d'irrégularités. Des PIAL s'étendent sur plusieurs villes, générant des difficultés de déplacement, d'organisation des services, de cohésion d'équipe...

Les AESH-co des ULIS peuvent être appelé-es sur d'autres postes ; les affectations des AESH sont modifiées, en dépit de l'intérêt des élèves...

Cette nouvelle usine à gaz n'est pas faite pour le bien-être des élèves accompagnés, ni pour améliorer les conditions d'exercices des AESH, mais bien pour des questions budgétaires et de RH.

Nous conseillons aux personnels de s'organiser à l'intérieur de chaque PIAL pour imposer des règles de fonctionnement vivables.

Des chantiers de désamiantage ont eu lieu cet été dans des écoles de Béziers, ou auront lieu très prochainement à La Paillade, dans le cadre du plan de rénovation urbaine ANRU 2.

Il est important de se tenir informé de l'état des locaux, et des procédures indispensables pour protéger les travailleur-euses.

INFO AMIANTE DANS LES LOCAUX

Entrer dans le sujet

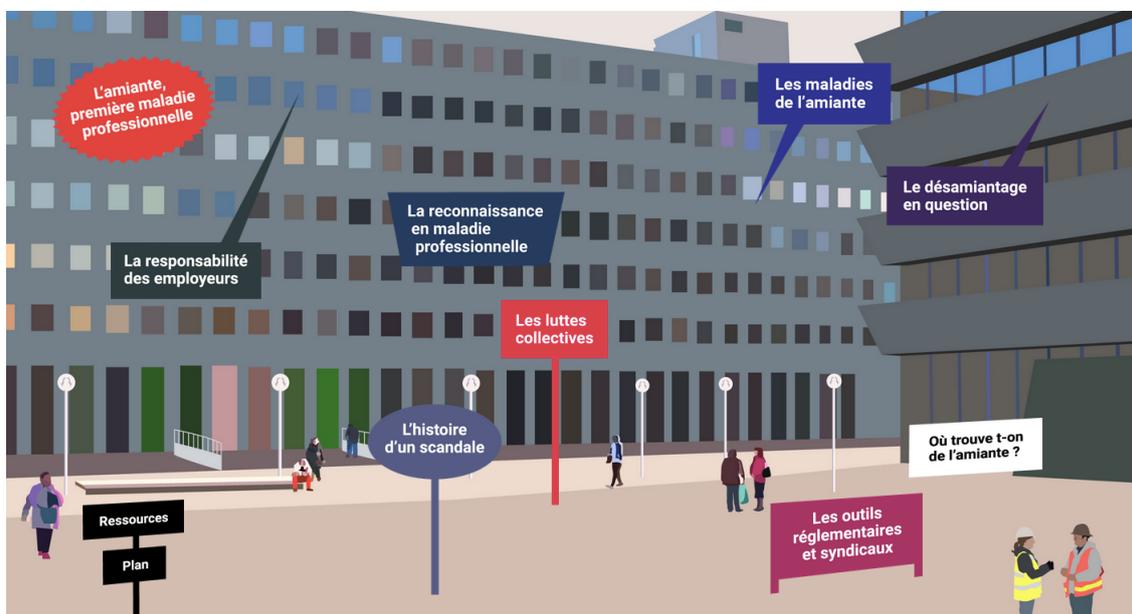
Quelques sites sont particulièrement bien fournis, voire spécialisés sur le sujet de l'amiante. Dans les locaux scolaires, c'est une véritable problématique à prendre en compte, encore plus lorsque des travaux sont prévus.

- [Urgence amiante écoles](#)
- [La petite boîte à outils de Solidaires](#)
- [INRS](#)

Vous y découvrirez le cadre réglementaire, les démarches qu'il est possible de faire pour s'informer, les procédures à observer en cas de chantier...

Première étape : le DTA

Le dossier technique amiante est obligatoire pour les établissements scolaires antérieurs à 1997. Toute personne fréquentant ces locaux est fondée à le consulter. Pour cela, il faut demander le DTA à la collectivité dont on dépend. Le site Urgence amiante école détaille [la démarche à suivre](#) pour l'obtenir, ou du moins la fiche récapitulative.



Adhésion 2021-2022

éducation
Sud
Solidaires Hérault



Pour un syndicalisme solidaire et combatif, j'adhère !

www.sudeducation34.org

facebook.com/sudeducation34/ | syndicat@sudeducation34.org

Nous tournons aussi régulièrement que possible dans les écoles et établissements pour **diffuser nos tracts et informations**.

Nous organisons **des stages** pour informer et former les collègues sur leurs droits (Conditions de travail, Quels sont mes droits, AESH, pédagogies coopératives...).

Nous **accompagnons les personnes en souffrance** qui nous contactent, **et les équipes en lutte** contre des dysfonctionnements majeurs.

Nous **produisons du matériel militant**, des tracts, des lettres d'infos...

Si nos actions résonnent avec vos convictions, rejoignez-nous en adhérant !

éducation
Sud
Union
Solidaires Hérault

L'ÉCOLE N'EST PAS UNE ENTREPRISE !
L'ÉDUCATION N'EST PAS UNE MARCHANDISE !



📍 23 rue Lakanal 34090 Montpellier

🐦 <https://twitter.com/sudeducation34>

🌐 www.sudeducation34.org

📘 <https://www.facebook.com/sudeducation34>